

Victoire de la Bourse du travail d'Aubervilliers : l'appel de la Mairie d'Aubervilliers est Rejeté !

Ce 4 décembre 2025, la Cour d'appel de Paris vient de rejeter la demande de la Mairie d'Aubervilliers concernant la procédure d'expulsion de la Bourse du travail.

Après notre première victoire au Tribunal judiciaire de Bobigny en août 2024, c'est un nouveau camouflet pour la maire Karine Franclet (UDI) et sa politique antisyndicale.

L'intersyndicale des Unions locales CGT, FSU et Solidaires de la Bourse du travail d'Aubervilliers remercie chaleureusement toutes les personnes et organisations militantes qui ont soutenu notre mobilisation.

Le combat n'est pas fini !

La Bourse du travail d'Aubervilliers est dans un état lamentable du fait du peu d'investissement de la Mairie concernant les procédures judiciaires en cours contre les malfaçons du constructeur du bâtiment et l'absence de travaux du gestionnaire de la résidence étudiante située au-dessus de la Bourse.

Ce sont des millions d'euros d'argent public qui risquent d'être gaspillés si la Mairie ne fait pas son travail pour assurer la préservation et l'entretien de ses biens immobiliers.

Nous demandons à la Mairie d'avancer sur ce dossier pour définir un plan de travaux pour remettre en état les locaux.

Nous demandons aussi d'ouvrir une négociation pour élaborer une nouvelle convention d'occupation qui garantisse l'indépendance de la Bourse du travail et lui donne les moyens pour assurer ses missions de défense des droits des travailleur·ses.

Enfin, nous interpellons toutes les équipes politiques locales qui envisagent de gérer les affaires municipales au termes des prochaines élections de se positionner clairement en faveur du maintien et du renforcement de notre Bourse du travail.

Nous restons mobilisé·es ! La Bourse du travail est notre bien commun, défendons-la !



Contact : boursedutravail.aubervilliers@orange.fr